

ANNEXE III HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

RECRUTEMENT STG				
Années	Année 1		Année 2	
	Horaire hebdomadaire	Volume annuel	Horaire hebdomadaire	Volume annuel
Enseignements				
Français	2	72	2	72
Langue vivante 1	3 (2+1)	108	3 (2+1)	108
Environnement économique et juridique	2	72	2	72
Technologies industrielles *	12 (4+8)	432	8 (4+4)	288
Gestion de projet (d)	6 (2+4) (a)	216	4 (0+4) (b)	144
Développement de clientèles (c)	2	72	2	72
Communication et négociation	4 (2+2) (b)	144	6 (2+4) (a)(b)	216
Management commercial (c)	1	36	2	72
TOTAL HEURES	32	1152	29	1044
Enseignement facultatif	2	72	2	72
Communication en langue vivante étrangère				

* horaire décomposé en 50% pour le tronc commun et 50 % pour la spécialité

(a) enseignement assuré conjointement par un professeur d'économie gestion et un professeur de sciences et techniques industrielles pour les horaires en classe entière

(b) enseignement partagé entre un professeur de STI et un professeur d'économie gestion pour les horaires dédoublés

(c) Ces enseignements seront confiés aux professeurs assurant les enseignements de gestion de projet ou de communication négociation

(d) les horaires dédoublés de gestion de projet sont regroupés sur une même demi journée afin de faciliter la mise en place des projets en relation avec les entreprises

RECRUTEMENT STI				
Années	Année 1		Année 2	
	Horaire hebdomadaire	Volume annuel	Horaire hebdomadaire	Volume annuel
Enseignements				
Français	2	72	2	72
Langue vivante 1	3 (2+1)	108	3 (2+1)	108
Environnement économique et juridique	3	108	3	108
Technologies industrielles *	5 (3+2)	180	4 (2+2)	144
Gestion de projet (d)	6 (2+4) (a)	216	4 (0+4) (b)	144
Développement de clientèles (c)	4	144	4	144
Communication et négociation	6(2+4)	216	6 (2+4) (a)(b)	216
Management commercial (c)	3	108	3	108
TOTAL HEURES	32	1152	29	1044
Enseignement facultatif	2	72	2	72
Communication en langue vivante étrangère				

* horaire décomposé en 30% pour le tronc commun et 70 % pour la spécialité

(a) enseignement assuré conjointement par un professeur d'économie gestion et un professeur de sciences et techniques industrielles pour les horaires en classe entière

(b) enseignement partagé entre un professeur de STI et un professeur d'économie gestion pour les horaires dédoublés

(c) Ces enseignements seront confiés aux professeurs assurant les enseignements de gestion de projet ou de communication négociation

(d) les horaires dédoublés de gestion de projet sont regroupés sur une même demi journée afin de faciliter la mise en place des projets en relation avec les entreprises